



**MAIRIE de BARC**

-----27170-----

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 12 mars 2026, 19h00**  
**Sous la présidence de Mme Jocelyne HEURTAUX, Maire**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Mmes : Christophe JUN, Claire MOREIRA, Jean-Pierre FOSSET, Muriel TROGNON, Céline ALLAIN, Antoinette LERIGOLEUR, Marie GOMBERT, Didier DORCHIES, Sébastien GREMONT, Katia MAITRE-LEBLOND, Alexandre PORTE

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

M. : Frédéric LOERCH, Olivier THIERRY

**POUVOIR :**

Mr Frédéric LOERCH à Mme Céline ALLAIN  
Mr Olivier THIERRY à Mr Jean-Pierre FOSSET

Monsieur Sébastien GREMONT a été élu secrétaire.

**Ordre du jour :**

- Achat d'un véhicule communal
- Travaux d'assainissement sur la voirie au Mesnil-Binet
- Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026
- Questions diverses

**Achat d'un véhicule communal**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le véhicule communal a besoin d'être remplacé.

Madame le maire propose d'acquérir un nouveau véhicule auprès de l'entreprise Normandie Broyage Environnement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Émet un avis favorable,
- Autorise l'achat d'un nouveau véhicule pour un montant de 21 000 € TTC à l'entreprise Normandie Broyage Environnement,
- Inscrit la dépense en investissement.

**Travaux d'assainissement sur la voirie au Mesnil-Binet**

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'assainissement sur la voirie sont nécessaires au Mesnil Binet pour éviter des inondations lorsqu'il y a d'importantes précipitations.

L'Intercom Bernay Terres de Normandie propose de réaliser cette opération dont le montant total s'élève à 86 524,01 € HT.

La Commune de Barc s'engage à verser à l'Intercom Bernay Terres de Normandie la somme de 28 675,50 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Émet un avis favorable,
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

<b>Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026</b>
--

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la lecture de l'article L 1612-1 du CGCT qui prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ».

Elle demande l'autorisation d'engager, liquider et mandater ces dépenses dans la limite de l'article L1612-1 précité.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide :

- D'habiliter le Maire jusqu'au vote du budget primitif 2026 à engager, liquider, mandater, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit :  
Chapitre 21 :  $184\,629.99\text{€} \times 25\% = 46\,157.49\text{€}$  (Plafond des crédits pouvant être ouverts).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Article 215731 – Acquisition véhicule : 21 000 € TTC
- Article 2152 - Installation de 2 radars à Rouge Fosse : 5 791.20 € TTC

TOTAL = 26 791.20 € (inférieur au plafond)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Émet un avis favorable,
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

<b>Informations diverses</b>
------------------------------

- Ecole

Un vieux pommier endommagé de la cour de l'école maternelle va être enlevé afin de pouvoir planter à l'automne un nouvel arbre qui apportera de l'ombre dans les années à venir.

- Défense incendie

Une réserve incendie a été installée dans la rue des Cottins.

A l'issue des questions diverses, Madame le Maire décide de clore la séance.

Le Maire,  
Jocelyne HEURTAUX